



Mutual Fund Dealers Association of Canada
Association canadienne des courtiers de fonds mutuels

Personne-ressource : Shaun Devlin
Vice-président, Mise en application
Téléphone : 416 943-4672
Courriel : sdevlin @mfda.ca

BULLETIN N° 0342-E
Le 17 novembre 2008

Bulletin de l'ACFM

Mise en application

Aux fins de distribution aux personnes intéressées au sein de votre société

Conseils régionaux – Audition de révocation du statut de membre

Le 14 novembre 2008, un jury d'audition du conseil régional des Prairies a révoqué les droits, les privilèges et l'adhésion d'un membre de l'ACFM, **Laurier Capital Planning Inc.**, conformément aux articles 24.3.2 a)(i) et (xiv) du Statut n° 1 de l'ACFM.

Le texte de l'ordonnance du jury d'audition est disponible sur le site Web de l'ACFM au www.mfda.ca.

L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels est l'organisme d'autoréglementation des courtiers en épargne collective du Canada. Elle régleme les activités, les pratiques courantes et les normes de conduite de ses 154 membres et d'environ 75 000 personnes autorisées de ces membres. Sa mission consiste à protéger les investisseurs et défendre l'intérêt public.